



## AGENCES SENSIBLES ET CONFLIT AU MOYEN ORIENT

Depuis le 7 octobre dernier, les tristes événements qui touchent les peuples israélo-palestiniens ont ranimé des passions qui impactent nos territoires.

D'ores et déjà, de part et d'autre, sont commises des exactions et agressions que nous condamnons et le risque de débordements et d'incivilités en tous genres sont bien présents, en particulier sur nos secteurs et agences sensibles.

Bien qu'un incident puisse survenir dans n'importe quel point de vente, ce sont bien souvent les agences sensibles qui sont souvent les plus exposées.

Afin d'anticiper d'éventuelles agressions et rassurer nos salariés, les élus du Syndicat Unifié UNSA demandent que la sécurité de ces agences soit renforcée par la mise en place permanente d'un vigile... le temps nécessaire et tant que les tensions resteront vives.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA restent vigilants et en alerte sur les conditions de travail et la sécurité des salariés.



**Le bureau Syndical**  
Agir pour Construire...Ensemble !



**Date des élections**  
du 13/11 au 24/11/2023  
Vote électronique : [www.cepac.webvote.fr](http://www.cepac.webvote.fr)

# Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
 (joindre un RIB + exemplaire SEPA  
 ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur  
 la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

